

# Le sucre et le gaz butane ont englouti près de 5 milliards de DH en six mois



La Caisse de compensation indique que la charge de compensation du sucre consommé est proportionnelle à celle de la consommation de ce produit sous ses quatre principales formes : pain, morceau, lingot et granulé.

**La subvention du gaz butane et du sucre a absorbé 4,918 milliards de dirhams au premier semestre : 3,018 milliards pour le premier et 1,9 milliard pour le second. Les arriérés de la Caisse de compensation se montent à 792 millions de dirhams pour le gaz butane et 669 millions pour le sucre.**

**L**a subvention du gaz butane et du sucre aura coûté près de cinq milliards de dirhams à l'État au premier semestre : 3,018 milliards pour le gaz butane et 1,9 milliard pour le sucre. «La charge de compensation a connu une régression importante due essentiellement à l'effet conjugué de la modification du périmètre des produits subventionnés et de la baisse des prix de ces produits à l'échelle internationale», explique la Caisse de compensation (CDC). En effet, à partir du 1<sup>er</sup> juin dernier, la CDC ne subventionne plus que la consommation et les frais de transport du gaz butane, à côté du sucre.

L'institution affirme que les créances dues aux opérateurs du gaz butane s'élèvent à 792 millions de dirhams. Ces dossiers de subvention concernent un reliquat de la subvention du mois d'avril dernier et la totalité de celle de mai. Quant aux arriérés du secteur sucrier, elles ont atteint 669 millions de dirhams et représentent une partie de la

subvention de la consommation partielle du mois de mai et la totalité de celle de juin.

Dans le détail, la CDC indique que la charge de compensation relative à la consommation du gaz butane a atteint sur les cinq premiers mois de l'année la valeur de 2,596 milliards de dirhams contre 3,731 milliards un an plus tôt. Elle est ainsi en baisse de 30%. Motif, une augmentation de la consommation de 5,51% et une régression des prix de subvention unitaire de 36%. Une précision : plus de 81% de la subvention du gaz butane concerne la bonbonne de 12 kg, contre seulement 15% pour celle de 3 kg et 4% pour la bonbonne de 6 kg. Par ailleurs, la charge de compensation du transport de gaz butane s'est alourdie de 7,13%, suite à une augmentation de 8,41% des quantités acheminées. Ainsi, la subvention du transport de ce produit ressort à 121 millions de dirhams pour les 5 premiers mois de l'année, contre 112 millions pour la même période de 2015. La Caisse de compensation assure, en outre, que la charge de compensation du sucre consommé est proportionnelle à celle de la consommation de ce produit sous ses quatre principales formes : pain, morceau, lingot et granulé. Elle a enregistré une légère baisse de 0,89% pour le premier semestre de l'année à 1,715 milliard de dirhams. ■

La charge de compensation du gaz butane a atteint 2,596 milliards de dirhams à fin mai, en baisse de 30% sur un an.